

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

LECRET N° 70/343 du 2/11/70

Portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Mérite Congolais.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de
Chancellerie.

LECRET :

ARTICLE IER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

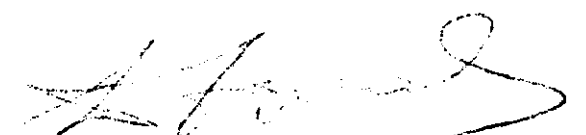
AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur TAMBY Robert, Conseiller Technique auprès de la Direction Géné-
rale de l'Administration du Territoire - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des ;
droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au journal Officiel de
la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT à BRAZZAVILLE, le 2 NOVEMBRE 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-

4